



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 31 janvier 2012 à 10 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Sont absents, messieurs les conseillers Denis Tassé et Luc Montreuil.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2012-94

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

Le conseil municipal siège en appel de la décision du Comité sur les demandes de démolition rendue le 12 septembre 2011 autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel de type habitation unifamiliale isolée située au 50, rue Châteaubriand en vue de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de type habitation unifamiliale isolée.

Avant de débiter l'audition, le président du conseil explique la procédure administrative d'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition.

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour l'appelant

- Madame Laurence Boulanger

L'appelante n'a pas déposé dans les délais prescrits, un exposé de ses arguments.

Pour le propriétaire du 50, rue Châteaubriand

- Monsieur Alain Demers

Le propriétaire a déposé dans les délais prescrits, un exposé de ses arguments.

Pour la Ville de Gatineau

- Monsieur Marc Chicoine

La Ville a déposé dans les délais prescrits, un exposé de ses arguments.

RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

SONT ENTENDUS :

- Madame Laurence Boulanger
- Monsieur Alain Demers

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel. Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 21 février 2012 à 19 h 30 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 21 février 2012.

CM-2012-95

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 10 h 50.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^E SUZANNE OUELLET
Greffier